Royaume du Maroc

Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Solidaire
Ministère délégué chargé de l'Artisanat
et de l'Economie Solidaire

مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

المملكة المغربية

وزارة السياحة والصناعة التقليدية
والاقتصاد التضامني
الوزارة المنتدبة المكلفة بالصناعة التقليدية
والاقتصاد التضامني

RH N° 415/26

13 NOV. 2026

DECISION
CONCOURS DE RECRUTEMENT
-Administrateurs 2ème grade-

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAISON DE L'ARTISAN ;

Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 al hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu le décret n° 2.06.377 du 20 kaada 1431 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des administrateurs ;

Vu la Décision du Ministre de l'Artisanat n° 2898.12 du 21 ramadan 1433 (10 août 2012) relative aux conditions et procédures de recrutement des administrateurs 2ème grade et 3ème grade ;

Vu le statut du personnel de la Maison de l'Artisan (MDA) ;

Vu la Loi des Cadres de la Maison de l'Artisan de l'année 2026.

D E C I D E

Article 1 : La Maison de l'Artisan organise un concours pour le recrutement **d'un (01) administrateur 2ème grade, le samedi 19 décembre 2026 à Rabat.**

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine,
- Être âgé(e) de 45 ans au plus à la date du concours
- Disposant d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5) donnant accès à l'échelle 11 selon le statut de la fonction publique dans l'une des spécialités ci-dessous :

Profil	Spécialités
Un (01) Chargé(e) de Transformation et Pilotage	Intelligence économique et stratégique / Management des organisations / Management stratégique / Management Stratégique et gestion de l'innovation / Systèmes d'information décisionnels / Economie / ou équivalent

+212 (0)5 37 68 60 08/10/38
+212 (0)5 37 68 60 21
maisonartisan@mda.gov.ma
www.mda.gov.ma
6 طريق المرسى الوداية، الرباط، المغرب
6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.gov.ma ou www.emploi-public.ma) ;
- Un Curriculum vitae actualisé ;
- Une copie certifiée conforme de la CIN ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme (le cas échéant l'équivalence du diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- L'épreuve écrite aura lieu **le samedi 19 décembre 2026 à partir de 9h00.**
- Les candidats, retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie électronique ;
- Seuls les candidats retenus à l'issu des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales ;

Article 5 : Modalités de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par voie postale à l'adresse suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, BP 10030 ; et ce **au plus tard le lundi 30 novembre 2026 à 16h30.**
- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement rejeté.

Article 6 : La présente décision, la liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issu des épreuves orales dans les locaux de la Maison de l'Artisan et publiés sur les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.gov.ma.

Directeur Général
Maison de l'Artisan
M. Tarik SADIK